



Association paritaire de santé
et de sécurité du travail, secteur
imprimerie et activités connexes

Pour vous informer et vous soutenir en prévention

L'état des lieux, un point important en prévention

Bien que cette fiche ait été élaborée à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'ASP imprimerie, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité des conséquences de toute décision prise conformément à l'information contenue dans le présent document, ou de toute erreur ou omission. Aucune reproduction intégrale ou partielle de cette publication n'est autorisée sans le consentement écrit de l'ASP imprimerie.

Production

Association paritaire de santé et
de sécurité du travail,
secteur imprimerie et activités connexes
7450, boul. des Galeries-d'Anjou, bureau 450
Anjou (Québec) H1M 3M3
Téléphone : 514 355-8282
Télécopieur : 514 355-6818

FI-2004 / REV2010

www.aspimprimerie.qc.ca

Où sont les principaux risques d'accident en imprimerie? Les travailleurs, les contremaîtres, les personnes impliquées au sein de comités paritaires en santé et sécurité du travail et les intervenants en prévention interrogés à ce sujet ont tous spontanément répondu la même chose : l'état des lieux en général. Tous partagent le même avis : le manque d'ordre ou de propreté constitue une des principales sources de risque et d'accident dans notre secteur. Il est possible d'identifier et d'éliminer ces risques.

Où sont les risques?

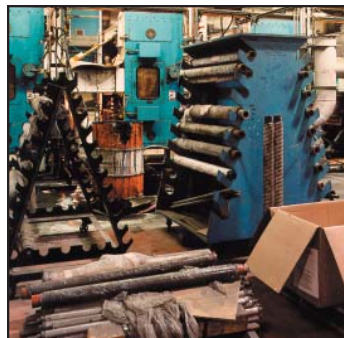
Les risques associés à l'état des lieux sont nombreux et fréquents. Ils font tellement partie du quotidien qu'on ne les remarque presque plus. Dans certaines entreprises, ils sont très évidents, dans d'autres, plus discrets. On en retrouve à peu près partout. De quoi s'agit-il au juste?

Les risques associés à l'état des lieux, ce sont les pièges au sol sur lesquels on marche et qui peuvent faire perdre pied comme les retailles de papier, les bouts de courroie, les taches d'encre ou de solvant. Ce sont les fils et rallonges électriques au sol, les outils ou pièces d'équipement à la traîne qui entravent les déplacements ou créent des obstacles. C'est l'encombrement du poste de travail qui gêne les mouvements. Ce sont les voies de circulation réduites parce qu'on empiète sur l'espace pour entreposer plus ou moins temporairement des marchandises.

Les risques associés à l'état des lieux, ce sont les empilages précaires, en déséquilibre, les palettes vides entreposées debout plutôt qu'à plat, les rouleaux de papier qu'on ne stabilise pas (ex. à l'aide de butoirs ou de rampes).

Les risques associés à l'état des lieux se retrouvent ici et là dans l'atelier. D'apparence anodine, ils peuvent être à la source de glissades, de pertes d'équilibre, de chutes et de heurts.

Pour la majorité des personnes qui s'intéressent à la santé et à la sécurité du travail en imprimerie, l'état des lieux est la première cause d'accident dans notre secteur. Ces accidents sont fréquents et nombreux. Même si la plupart ont des conséquences mineures, certains mènent à des blessures graves. C'est pourquoi il est important de les prévenir.



L'encombrement des lieux rétrécit l'espace disponible, limite le travailleur dans ses mouvements ou dans ses déplacements et peut même empêcher l'accès aux sorties de secours ou aux équipements d'urgence.

La prévention, une affaire de gros bon sens

Les risques associés à l'état des lieux peuvent être contrôlés, réduits et même éliminés. Comment? En misant tout simplement sur l'ordre et la propreté partout dans l'usine. C'est une mesure de prévention simple, efficace, à la portée de tous et peu coûteuse. Cela contribue non seulement à améliorer les conditions de santé et de sécurité du travail mais aussi à rendre l'environnement de travail plus agréable.

1 - Opération nettoyage

On ramasse tout ce qui traîne au sol et on essuie les taches d'encre, de solvant ou autres liquides sur les planchers, sur les montants des échelles, sur les paliers ou sur les passerelles. On récupère tous les débris et retailles (ex. papier, courroie, carton) et on les remise dans des contenants appropriés, soit pour s'en défaire, soit pour envoyer à la récupération. On ramasse les guenilles souillées et on les dépose dans des contenants à fermeture automatique. Cela contribue non seulement à assainir la qualité de l'air mais aussi à réduire les risques d'incendie que peuvent présenter les guenilles imbibées de solvant.

2 - Rangement

On range les outils à main dans les tiroirs, les coffres ou les supports prévus à cette fin. S'il n'y en a pas, ce serait une bonne idée d'en ajouter. Choisissez l'emplacement de façon à ce que les outils soient toujours à portée de main, faciles à prendre comme à ranger. Si c'est trop compliqué, ce ne sera pas utilisé. On fait la même chose avec les divers produits ou matériaux employés à chaque poste de travail.

3 - Délimitation du territoire

On trace les voies de circulation, celles réservées aux piétons et celles des chariots élévateurs et on délimite l'espace destiné aux postes de travail. Ces tracés vous aideront à maintenir libre et dégagé l'environnement de travail tout en favorisant une circulation sans entrave. Il faut faire de même pour assurer l'accès en tout temps aux équipements d'urgence (ex. douches oculaires, extincteurs), aux boîtes électriques, aux sorties de secours ou aux escaliers.

4 - Entreposage sécuritaire

Enfin, on veille à entreposer le matériel et les équipements de façon sécuritaire. Le matériel, ce sont les rouleaux ou les rames de papier, les produits chimiques

et la production imprimée en attente de livraison. Les palettes vides sont entreposées couchées dans un empilage stable. Il en est de même des palettes brisées dont on a pris soin de retirer les clous en saillie.

Dans tous les cas, l'entreposage est fait de façon à assurer des empilages stables (ex. ancrage des installations au plancher), à respecter les consignes de sécurité (ex. une distance libre d'au moins 18 pouces [45 cm] sous les gicleurs), à faciliter la circulation (ex. aucun empiètement sur les voies de circulation).

LES ACCIDENTS

En 2008, la CSST a répertorié 712 événements indemnisables dans le secteur de l'imprimerie, dont 667 accidents du travail. Ces événements ont donné lieu à des indemnités de remplacement du revenu de l'ordre de 5 545 594 \$, ce qui correspond à environ de 56 000 jours de travail.

De nombreux accidents sont reliés à l'état des lieux. Les plus visibles sont les chutes et glissades qui représentent 11% de l'ensemble des accidents répertoriés. Les heurts (ex. être frappé par ou se heurter contre quelque chose) souvent associés à l'encombrement ou à l'exiguïté des lieux sont très nombreux.

La répartition des accidents selon l'agent causal permet d'identifier des causes reliées à l'état des lieux pour près du quart (23%) de l'ensemble des accidents recensés. L'état des planchers, des passages ou de la surface du sol en général en explique près de 5%. Les pièces et matériaux, les équipements, les contenants, les paniers ou les casiers, les outils à main non mécaniques sont aussi en cause.

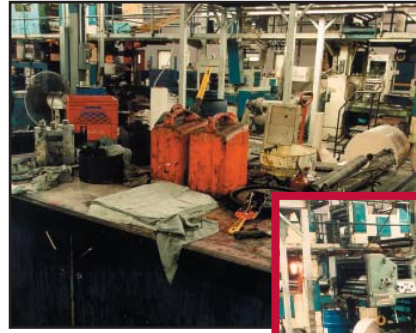
Les statistiques de la CSST se rapportent exclusivement aux accidents qui ont fait l'objet de réclamations officielles, suite auxquels il y a eu des dommages importants ou pour lesquels il y a eu perte de temps significative. Ou'en est-il de tous les autres accidents ou événements, les ouf, les passé proche, les événements pour lesquels il n'y a pas eu de blessure rapportée mais qui sont quand même attribuables à l'état des lieux? Pourquoi ne pas les prévenir?



DES EXEMPLES À SUIVRE



Essuyer les taches au sol aussitôt qu'elles sont produites.



Nettoyer régulièrement les accès autour des machines, les marches, les rampes; garder les surfaces propres et sèches.



Entreposer le matériel et les équipements dans des endroits prévus à cette fin.



Suspendre les fils plutôt que les laisser au sol.



Nettoyer et ranger son poste de travail.



Disposer des guenilles souillées dans un contenant à fermeture automatique; garder fermés les contenants de guenilles imbibées de solvant et les vidanger régulièrement.



Empiler les palettes vides au lieu de les entreposer debout.



Plusieurs normes, règlements ou pratiques contribuent directement à prévenir les risques associés à l'état des lieux. En voici quelques exemples appliqués. Qu'en est-il dans votre entreprise?

Quais de réception

- Des plaques de quai sont en place.
- Des cales sont disponibles pour bloquer les roues ou la remorque arrimée au quai.



Entreposage

- Les installations d'entreposage sont stables et ne présentent pas de risque d'effondrement.
- Les étagères sont ancrées au plancher.
- Les empilages sont stables. Les tablettes ne sont pas surchargées.
- Il y a un espace libre d'au moins 19 pouces (45 cm) sous les gicleurs.

Espace de travail et voies de circulation

- Il y a au moins 24 pouces (60 cm) d'espace libre autour des machines et des équipements.
- Les voies de circulation sont tracées.
- Des voies de circulation sont réservées aux piétons, d'autres aux chariots élévateurs.



Équipements d'urgence et sorties de secours

- La signalisation indique l'emplacement des équipements d'urgence (ex. douches oculaires, extincteurs ou boyaux d'incendie), des boîtes électriques et des sorties de secours qui sont toujours libres d'accès.
- Les équipements d'urgence sont toujours visibles, dégagés et faciles d'accès.
- Les sorties de secours ne sont jamais verrouillées de l'intérieur. Elles sont toujours libres d'accès; on peut sortir de l'établissement facilement et rapidement.

Vous êtes prêts pour l'opération nettoyage dans votre entreprise?

L'expérience démontre que cela peut mener à des découvertes intéressantes. Il est possible en effet que vous retrouviez des protecteurs ou d'autres dispositifs de sécurité égarés. Profitez-en pour les remettre en place. En améliorant la sécurité des lieux et celle des machines vous contribuez à améliorer la sécurité des travailleurs.

